



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, jeudi 14 décembre 2017

INSTALLATION DU COMITE LOCAL D'AIDE AUX VICTIMES

Fabienne BUCCIO, Préfète de la Région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime, présidente du comité local d'aide aux victimes (CLAV) et Pascal PRACHE, Procureur de la République de Rouen, vice-président du CLAV, ont procédé ce jour à l'installation de cette instance.

Ce comité vient modifier la composition et les missions des comités locaux de suivi de victimes (CLSV) initialement créés par arrêté du 13 octobre 2016 et modifié par celui du 25 avril 2017.

Cette nouvelle instance a été créée, pour le département de Seine-Maritime, par arrêté préfectoral du 17/10/2017. Un second arrêté préfectoral pris à la même date, a également porté création de l'espace d'information et d'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme de Seine-Maritime.

Le suivi s'étend, outre aux victimes d'actes de terrorisme, aux victimes d'accidents collectifs et d'événements climatiques majeurs.

Comme défini par l'arrêté portant création du CLAV, les missions principales de cette instance sont :

- Dans le cas de victimes d'actes de terrorisme, le suivi de la prise en charge des victimes résidant dans le département ;
- Dans le cas de victimes d'accidents collectifs, le suivi de la prise en charge et de l'indemnisation des victimes résidant dans le département ;
- Dans le cas de sinistrés d'événements climatiques majeurs, le suivi de la prise en charge des sinistrés résidant dans le département.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet766 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr